

Mairie de Boyeux Saint Jérôme

Rue du Champet

01640 BOYEUX SAINT JEROME

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 25 octobre 2017

Présents : Marie-Christine CHAPEL, Roger DUVIQUET, Michel BELLANGEON, René BOCCARD, Jacqueline RODEANO, Christiane BELY, Jacques CAGNAC, Laurent MONNET

Excusés: Isabelle MEUNIER qui a donné procuration à M. BELLANGEON

Christophe GRISARD qui a donné procuration à Mme CHAPEL

Nombre de membres en exercice : 10

Monsieur Michel BELLANGEON a été nommé secrétaire de séance.

Madame le Maire ouvre la séance à 17 H 30

Le Conseil Municipal

1/ Entend lecture et approuve à l'unanimité le procès - verbal de la séance précédente.

2/ Dématérialisation des actes

Le conseil valide à l'unanimité l'envoi de tous les actes au contrôle de légalité en Préfecture par voie électronique et charge Mme le Maire de signer la convention avec la Préfecture et tout document y afférent.

3/ Périmètre de compétence de la Communauté de Communes

Dans le cadre de l'élargissement de la compétence SPANC (Assainissement Non collectif), la communauté de communes gèrera le portage administratif des dossiers de réhabilitation aux particuliers. Le conseil valide cette compétence élargie à l'unanimité.

Toute personne concernée pourra si elle le veut, se rapprocher du secrétariat de la mairie pour faire le lien avec la communauté de communes.

4/ GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)

Dans le cadre de la GEMAPI, le SBVA sera remplacé en lieu et place par le nouveau syndicat appelé SR3A et il convient de délibérer.

L'assemblée valide la dissolution du SBVA et valide l'adhésion de la Communauté de Communes CCRAPC au nouveau syndicat SR3A.

5/ Révision du montant de compensation de la CCRAPC

Le conseil accepte la révision du montant de compensation de la part de la communauté de communes malgré la modicité de la somme de 475 € contre 1 331 € l'année précédente, soit 63% de baisse.

Informations et questions diverses

* accepte le principe de la communauté de communes pour une mutualisation pour l'achat et le contrôle de débitmètre incendie

* rappelle l'existence d'un atelier chantier-insertion "Ain Cerdon Insertion" auquel les communes peuvent s'adresser pour de petits travaux.

* accepte le devis du SIEA, enfin reçu, pour le remplacement du lampadaire de St Jérôme suite aux intempéries du mois d'août pour un montant de 980 € TTC
Déclaration à l'assurance a été effectuée.

* valide l'indemnité de la nouvelle Trésorière de Pont D'Ain pour les Iderniers mois de 2017 d'un montant de 118.60 €. Le Conseil lui souhaite la bienvenue et la Mairie serait heureuse de la recevoir.

* Michel BELLANGEON donne comptes rendus de ses échanges avec les participants au dernier salon des maires de Bourg en Bresse et notamment dans le domaine de l'Eau et Assainissement, Orange pour la téléphonie mobile et le SIEA pour l'éclairage public.

* Pour le repas des aînés, prévu le dimanche 26 novembre prochain, il sera demandé une participation de 30 € par personne non inscrite sur les listes électorales ou qui n'ont pas 70 ans révolus.

* Rappel des rendez-vous pour la cérémonie du 11 Novembre 2017:
-Poncieux 8 h 35 pour 8 h 45 et Boyeux 9 H 20 pour 9 H 30

Séance levée à 20 H 00

Vu pour être affiché le 05 septembre 2017 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Boyeux - Saint - Jérôme, le 26 octobre 2017

Le Maire

